



Conseil de tutelle

Distr.
GENERALE

T/PET.10/693
18 avril 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. M. HERSH CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

20 Battlefield Avenue
Glasgow G42
(Ecosse)

Le 2 mars 1988

Monsieur le Président du Conseil
de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Président,

Je vous écris pour vous faire part de l'inquiétude que m'inspirent les événements survenus à Belau depuis 10 ans. En 1979, la population a approuvé à une majorité de 92 % une constitution qui protégeait ses terres, sa culture, son patrimoine et sa langue, et proscrivait les armes nucléaires dans les îles. Mais depuis cette date, le Gouvernement américain lui a imposé 10 référendums successifs sur cette même constitution. Un tel nombre de consultations sur une seule question est sans exemple nulle part ailleurs et constitue une attaque injustifiable contre la volonté démocratiquement exprimée des Belauans.

Les actes d'intimidation et de terrorisme qui se poursuivent sans interruption depuis huit ans ont encore renforcé ces pressions. Il faut rappeler, entre autres violences, le meurtre, le 7 septembre 1987, de Rubak Bedor, défenseur de la Constitution, et l'explosion d'une bombe au domicile de M. Nakamura, Président de la Cour suprême, de même que les nombreuses menaces contre les familles de ceux qui osent défendre la Constitution.

Malgré cela, la majorité de 75 % des voix requise pour abroger la Constitution et donner effet à l'Accord de libre association avec les Etats-Unis, qui autorise ce pays à installer des bases militaires sur un tiers de la superficie de Belau, n'a pas été atteinte.

La population de Belau a droit à l'autodétermination. J'appelle donc le Congrès des Etats-Unis à renégocier l'Accord de libre association dans un sens conforme à la Constitution de Belau, puis à offrir aux Belauans le choix entre cet accord renégocié et l'indépendance; j'invite le Conseil de tutelle et le Conseil de sécurité à prier le Gouvernement des Etats-Unis de respecter l'Accord de tutelle concernant le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1946) 1/, de cesser ses pressions et menées d'intimidation contre la population de Belau et d'offrir à celle-ci le choix entre un accord renégocié et l'indépendance; je demande également à la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, au Conseil de sécurité et au Conseil de tutelle d'appuyer les Belauans dans la volonté qu'ils ont maintes fois exprimée lors des référendums organisés entre 1979 et 1987.

Il a été adressé copie de la présente lettre au Gouvernement des Etats-Unis, au Conseil de sécurité, au Conseil de tutelle et à la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Veillez agréer, etc.

(Signé) M. HERSH

Note

1/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique
(publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).
